

Monsieur le Président de l'AEEPS,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur la politique éducative qu'il conduira avec son gouvernement et plus spécifiquement concernant les enjeux de l'EPS à l'école. Nous vous en remercions. Voici nos réponses. Nous vous invitons également à vous reporter vers le livret éducation de la France insoumise : <https://avenirencommun.fr/le-livret-education/>

Premier enjeu : la place de l'EPS dans l'école de la République.

La formation de la personne et du citoyen de la maternelle à l'université est indissociable d'une éducation physique et sportive de qualité.

A l'école maternelle mais aussi dans les premières classes de l'élémentaire, au-delà de l'intérêt intrinsèque de l'EPS, le développement de l'enfant passe par le corps et la motricité : l'acquisition du langage, de l'écriture, des notions mathématiques est facilitée par les expériences motrices vécues par les élèves. Encore faut-il que les professeur.e.s des écoles aient les moyens d'assurer cette éducation motrice :

- moyens humains qui permettent de réduire le nombre d'élèves par classe,
- moyens matériels pour que dans chaque école ou à proximité, il y ait une salle de motricité ou un gymnase
- moyens professionnels qui se traduisent par une rénovation de la formation initiale et continue et par la constitution d'équipe de conseillers pédagogiques EPS, équipe dans lesquels doivent figurer de véritables spécialistes de l'éducation physique à l'école maternelle.

L'école élémentaire et le collège constituent un moment important du développement des qualités physiques en même temps qu'une période charnière de la construction de la personne. Nombre des acquisitions non réalisées à cette période seront difficiles à acquérir par la suite. Il convient à ces âges d'assurer l'éducation à deux savoirs fondamentaux : le savoir nager (enjeu sécuritaire et de loisir) et le savoir-faire du vélo (enjeu écologique et de loisir).

Dans le secondaire, bien souvent, la seule activité physique est celle de l'École notamment pour les enfants et les adolescents des milieux populaires. L'objectif est alors de poursuivre le développement des qualités physiques des élèves, de leur permettre d'accéder à une culture sportive et artistique et de les préparer à assumer leur vie physique future. La question de la place de l'EPS en lycée professionnel se pose de manière spécifique. Nombre des métiers préparés sont des métiers dits « manuels ». Nous pourrions les nommer « corporels » car c'est tout le corps - et l'esprit - qui est engagé et souvent mis à l'épreuve dans ces métiers. Or, alors même que la dimension physique, posturale, sanitaire de beaucoup de métiers est évidente, alors même que l'on parle de pénibilité, alors même qu'il est question de maladies professionnelles liées à la répétition des mêmes gestes, l'EPS n'est affectée que d'un coefficient 1 au baccalauréat professionnel.

C'est parce que nombre d'élèves n'ont que l'Ecole pour apprendre que l'EPS scolaire, obligatoire est fondamentale, qu'elle ne peut être confiée au bon soin du secteur marchand ou d'un système d'options dont ne profitent que ceux qui savent s'en servir.

Second enjeu : le rapport à soi, au corps, à la santé, au sport

Nous voulons l'Ecole de l'émancipation, affranchir l'individu de toute influence, développer l'esprit critique et les consciences autonomes. Dans cette perspective, l'EPS a un rôle qu'elle seule peut remplir : celui de conduire les élèves à questionner les pressions sociales qui s'exercent sur leur corps, leur sport, leur motricité pour éventuellement s'en affranchir. L'EPS doit permettre à chacun de choisir/construire sa corporéité (notamment dans ses dimensions sexuée et genrée) mais aussi sa vie physique future. Pour cela, elle doit faire vivre à l'élève des expériences variées qui permettent le développement de la motricité et l'acquisition d'une culture tout en développant un regard critique sur ces expériences. Le sport fait partie des expériences à vivre mais n'épuise pas l'EPS. C'est aux professeur.e.s d'EPS, à partir d'un cadre fixé nationalement, dans le cadre de leur liberté pédagogique, de trouver les moyens et d'adapter les pratiques pour que les élèves s'émancipent des pesanteurs sociales qui pèsent sur leur corporéité et développent des pouvoirs d'agir qui en feront des débrouillés moteurs aptes à choisir leur vie physique et à s'y épanouir.

Troisième enjeu : la place de l'EPS dans le socle : logique de compétence et place des savoir(s)

Introduit par François Fillon, promu par le Medef et généralisé par le Parti socialiste, le « socle commun » porte une vision minimaliste et utilitariste des « compétences », tandis que les directives européennes organisent la subordination de notre système éducatif à « l'économie de la connaissance ». Les finalités de l'école ont été inversées. Alors qu'elle doit éduquer des consciences libres et autonomes, elle s'est vue assigner l'objectif de formater des individus employables et adaptés au marché. Pour l'EPS, comme pour toutes les disciplines, les savoirs et la culture doivent être définis dans le cadre de programmes nationaux. Ce sont sur les savoirs et la culture que se construit l'instruction des élèves.

Quatrième enjeu : le sport scolaire

Le sport scolaire est une spécificité française qui fait honneur à la République en permettant à de nombreux.es enfants et adolescent.e.s de pratiquer des activités physiques, en particulier des jeunes qui n'ont pas les moyens financiers (modicité du prix de la licence UNSS), sociaux (autorisation sociale de s'ouvrir à d'autres cultures), géographiques (proximité des lieux de pratique), relationnel (connaissance de leurs professeur.e.s d'EPS) de pratiquer dans le cadre extrascolaire.

Par ailleurs, nous voulons faire de l'association sportive un modèle pour créer dans tous les établissements du second degré des associations culturelles. A cet égard, une association de spécialiste comme la vôtre peut nous aider à analyser le sport scolaire pour le faire évoluer, mais également pour mettre en place les associations culturelles d'établissement.

Cinquième et sixième enjeu : la formation initiale et continue

Nous proposons de refonder le cadre national de la formation initiale au sein des écoles de formation (ESPE) qui seront associées à la formation continue des enseignants, de garantir le droit à la formation continue en revenant sur l'autorisation préalable du chef d'établissement ».

Nous organiserons l'année de stage à tiers-temps sur le service de tuteur et intégrerons à la formation initiale des enseignants une solide formation à la sociologie de l'éducation, la pédagogie, la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, et à la lutte contre les discriminations ; nous soutiendrons la recherche en éducation. Les formations proposées dans les STAPS contiennent depuis de nombreuses années des contenus relatifs aux éléments précédemment cités. C'est donc sur cette expérience, dans le cadre d'échanges, qu'il faudra penser et mettre en place cette rénovation des contenus de la formation initiale pour l'ensemble des enseignant.e.s.

Afin de faire face à l'augmentation des besoins éducatifs et de parvenir au recrutement de 60 000 enseignants sur le quinquennat, nous mettrons en œuvre un plan de pré-recrutement ouvert dès l'année de terminale et en licence. Ces pré-recrutements permettront d'élargir le vivier des candidats aux concours et aux étudiants n'ayant pas les moyens de financer cinq années d'étude, de devenir professeur.e.s

Nous doublerons les postes offerts à l'agrégation interne pour offrir de nouvelles perspectives de carrière. Nous recruterons, dans le cadre de notre réforme du périscolaire, des professeurs d'EPS, fonctionnaires d'Etat, qui interviendront sur le temps des anciens ateliers périscolaires désormais temps d'enseignement gratuit et obligatoire. La réforme des rythmes scolaires mise en place sous le quinquennat de M. Hollande sera donc abrogée et remplacée par des enseignements en arts plastiques, éducation musicale et EPS assurés par des professeurs spécialistes, à l'image du corps des Professeurs de la Ville de Paris.

Autres enjeux : la santé des personnels

Notre programme prévoit la mise en place d'une médecine du travail pour les personnels de l'Education nationale. Cette médecine concernera bien évidemment les professeurs d'EPS qui au regard des spécificités de leur métier, sont exposés à certains risques particuliers.

Dans sa lettre aux enseignant.e.s, Jean-Luc Mélenchon souligne enfin que « *l'école doit former l'esprit critique et créatif et non formater des individus aux attentes du marché* ». Nous pensons notamment au marché de la forme, de la santé, de la corporéité. Seule l'EPS, dans le cadre d'une école de la République, peut accomplir cette mission émancipatrice. Sans EPS, il y aurait un manque dans la formation de la personne c'est pourquoi nous soulignons dans notre programme la nécessité de « *réaffirmer le rôle des professeurs d'EPS dans la transmission d'une éducation physique obligatoire pour toutes et tous* ».

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise